

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 27 mars 2018, et ce, à laquelle sont présents :

M. Serge Forget,	vice-président
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M <sup>me</sup> Linda Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucie Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M <sup>me</sup> Nathalie Guillemette,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Danielle Leblanc,	commissaire
M <sup>me</sup> Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Isabelle Viau,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Jean-Pierre Joubert a motivé son absence.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Forget, vice-président, ouvre la séance. Il est 19 h.

#### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

#### DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5739/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2018.

Adopté

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5740/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2018.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5741/SSGC)**

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Départ de M<sup>me</sup> Stéphanie Binet et élection de M<sup>me</sup> Isabelle Viau, commissaire-parent;
9. Choix du nom permanent de l'école primaire de Saint-Janvier;
10. Choix du nom permanent de l'école primaire de Saint-Colomban;
11. Mise sur pied d'une offre de service pour de l'enseignement alternatif au primaire dans le secteur d'Argenteuil;
12. Nomination d'un deuxième secrétaire de comité de sélection;
13. Acquisition de parcelles de terrains de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord par la municipalité du Canton de Gore, pour l'aménagement de sentiers communautaires;
14. Demande d'autorisation en lien avec l'octroi d'un mandat pour retenir les services d'une firme spécialisée dans l'élaboration de plans de mesures d'urgence pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour une durée de cinq (5) ans;
15. Abolition d'un poste de conseiller en gestion de personnel et création d'un poste de direction adjointe au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme;
16. Nomination d'un régisseur au Service des technologies de l'information;
17. Nomination d'un coordonnateur en remplacement, au Service de l'organisation scolaire et du transport;
18. Calendrier scolaire 2018-2019;
19. Lancement de consultation - Objectifs, principes et critères de répartition budgétaire 2018-2019;  
PAUSE
20. Convention de gestion et de réussite;
21. Modification à la composition - membres des comités du conseil des commissaires 2017-2018;
22. Reconduction de la résolution R-5622/SSGC « Nomination des commissaires sur les divers comités permanents de la CSRDN pour l'année scolaire 2017-2018 » telle que modifiée par la résolution R-5753/SSGC « Modification à la composition - membres des comités du conseil des commissaires 2017-2018 »;
23. Reconduction de la résolution R-5623/SSGC « Nomination des commissaires sur les conseils d'administration des corporations sans but lucratif pour l'année scolaire 2017-2018 » et de la résolution R-5641/DG « Conseil de la culture des Laurentides - Reconduction de mandat »;
24. Nomination des délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
25. Élections scolaires 2018;
26. Autorisation à la directrice générale pour désigner un représentant au ministère du Revenu du Québec;
27. Rapport des comités du conseil des commissaires;
28. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
29. Questions diverses;
30. Information du comité de parents;
31. Information de la vice-présidence;
32. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
33. Information de la direction générale;
34. Tour de table - partage d'information;
35. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

#### PAROLE À L'ASSEMBLÉE

#### PAROLE AUX ÉLÈVES

#### DÉPART DE M<sup>ME</sup> STÉPHANIE BINET ET ÉLECTION DE M<sup>ME</sup> ISABELLE VIAU, COMMISSAIRE-PARENT

Pour information

#### CHOIX DU NOM PERMANENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-JANVIER (R-5742/SSGC)

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la procédure relative au choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant;

CONSIDÉRANT la demande de choix de nom proposé par le conseil d'établissement de l'école primaire de Saint-Janvier;

CONSIDÉRANT le dossier, la résolution et les représentations du conseil d'établissement et de la direction de l'école primaire de Saint-Janvier;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire :

QUE le nom de l'école primaire de Saint-Janvier soit : école du Parchemin.

QUE les procédures nécessaires à la modification de l'acte d'établissement de ladite école soient complétées dans les meilleurs délais et la modification diffusée aux instances appropriées.

Adopté

#### CHOIX DU NOM PERMANENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-COLOMBAN (R-5743/SSGC)

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la procédure relative au choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant;

CONSIDÉRANT la demande de choix de nom proposé par le conseil d'établissement de l'école primaire de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT le dossier, la résolution et les représentations du conseil d'établissement et de la direction de l'école primaire de Saint-Colomban;

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire :

QUE le nom de l'école primaire de Saint-Colomban soit : école du Triolet.

QUE les procédures nécessaires à la modification de l'acte d'établissement de ladite école soient complétées dans les meilleurs délais et la modification diffusée aux instances appropriées.

Adopté

#### MISE SUR PIED D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR DE L'ENSEIGNEMENT ALTERNATIF AU PRIMAIRE DANS LE SECTEUR D'ARGENTEUIL (R-5744/DG)

CONSIDÉRANT QUE ce projet est complémentaire à l'offre de service existante;

CONSIDÉRANT la rigueur pédagogique du projet déposé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont travaillé étroitement avec la direction d'école et le directeur général adjoint à la réussite pour élaborer le projet;

CONSIDÉRANT le soutien et l'endossement du projet par les deux commissaires du secteur d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT le soutien du Réseau des écoles publiques alternatives du Québec (RÉPAQ);

CONSIDÉRANT l'implication des parents et de la communauté dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit en complémentarité de l'offre de service globale à l'ensemble des élèves de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le programme régional ne met pas en péril les autres projets particuliers offerts à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE l'école possède les infrastructures nécessaires afin de mettre en place ce programme régional, et ce, pour un minimum de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la demande est appuyée, par voie de résolution du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de l'équipe-école et la direction de l'école sont favorables au projet;

CONSIDÉRANT QUE l'école a élaboré des stratégies efficaces de recrutement;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité de l'expertise et de l'engagement de l'équipe-école sera assurée;

CONSIDÉRANT QUE l'école a soumis les critères d'admission;

CONSIDÉRANT QUE l'école s'engage à soumettre les frais qu'elle facturera aux parents au conseil des commissaires pour approbation la première année et à son conseil d'établissement pour les années subséquentes;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, d'accorder une accréditation à l'école Saint-Julien pour la mise sur pied d'un projet alternatif au primaire dans le secteur d'Argenteuil.

Adopté

#### **NOMINATION D'UN DEUXIÈME SECRÉTAIRE DE COMITÉ DE SÉLECTION (R-5745/SRM)**

CONSIDÉRANT la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de service et de travaux de construction des organismes publics - section 4, Comité de sélection:

Art. 8 al. 2 : Le dirigeant de l'organisme public doit désigner la personne pouvant agir à titre de secrétaire de comité de sélection;

Art. 8 al. 3 : Seule une personne occupant un poste de cadre ou de professionnel au sein de l'organisme et ayant un statut de permanent [ ... ] peut agir à titre de secrétaire de comité de sélection.

Art. 8 al. 4 : Le secrétaire de comité de sélection doit être titulaire d'une attestation délivrée par le Secrétaire du Conseil du trésor ou son représentant désigné certifiant qu'il a complété la formation requise lui permettant d'assumer cette fonction;

Art. 8 al. 5 : Le secrétaire de comité de sélection doit maintenir ses connaissances à jour notamment au moyen de la formation continue offerte par le Secrétariat du Conseil du trésor;

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire :

- A) De désigner M. Louis-André Nadon, régisseur à l'approvisionnement du Service des ressources matérielles et détenteur de l'accréditation, pour exercer la fonction de secrétaire de comités de sélection au sein de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.
- B) D'autoriser le président et la directrice générale à signer les documents afférents.

Adopté

**ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE, POUR L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS COMMUNAUTAIRES (R-5746/SRM)**

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité du canton de Gore l'autorisant à procéder à l'acquisition des terrains;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) conçoit qu'elle ne pourra jamais utiliser les parcelles de terrain dans le cadre de sa mission;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Gore assumera tous les frais de transaction;

CONSIDÉRANT QUE la Société Québécoise des Infrastructures a été mandatée par la CSRDN pour assurer la conformité de la transaction;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

D'autoriser la présidence et la direction générale de la CSRDN à signer l'acte de cession des 23 lots identifiés ainsi que tous les documents afférents.

Adopté

**DEMANDE D'AUTORISATION EN LIEN AVEC L'OCTROI D'UN MANDAT POUR RETENIR LES SERVICES D'UNE FIRME SPÉCIALISÉE DANS L'ÉLABORATION DE PLANS DE MESURES D'URGENCE POUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR UNE DURÉE DE CINQ (5) ANS (R-5747/SRM)**

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement sur les contrats de services des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour un contrat dont la durée est supérieure à trois (3) ans ;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Guillemette, commissaire-parent :

D'autoriser le Service des ressources matérielles à aller en appel d'offres public en vue du choix d'une firme spécialisée dans l'élaboration de plans de mesures d'urgence pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour une durée de cinq (5) ans.

Adopté

**ABOLITION D'UN POSTE DE CONSEILLER EN GESTION DE PERSONNEL ET CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AU CENTRE D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES SAINT-JÉRÔME (R-5748/SRH)**

CONSIDÉRANT l'actuel organigramme du Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme (CEP);

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Gaston Amiot, conseiller en gestion de personnel, effectif le 20 avril 2018;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins qui a été faite au CEP;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'analyse qui dictent qu'il serait conforme au document intitulé « Description des emplois génériques » que les mandats à confier le seraient à une direction adjointe de centre de formation professionnelle plutôt qu'à un conseiller en gestion de personnel;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de l'Association québécoise des cadres scolaire (AQCS), section Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, que le poste de conseiller en gestion de personnel au CEP soit aboli et qu'un poste de direction adjointe au CEP soit créé et affiché.

Adopté

#### **NOMINATION D'UN RÉGISSEUR AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (R-5749/SRH)**

CONSIDÉRANT la création du poste de régisseur au Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT le concours C-2017-544;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire, de nommer à titre de régisseur au Service des technologies de l'information, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 8 mars 2018, à savoir M. Guy Robert.

Adopté

#### **NOMINATION D'UN COORDONNATEUR EN REMPLACEMENT, AU SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT**

Pour information

#### **CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 (R-5750/SOST)**

CONSIDÉRANT QUE le calendrier scolaire 2018-2019 a été adopté par le conseil des commissaires en avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'organisation scolaire et du transport (SOST) veut apporter une modification au calendrier scolaire 2018-2019 adopté afin de prendre en considération la journée des élections provinciales du 1<sup>er</sup> octobre 2018 dans la répartition des journées pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE la journée pédagogique qui était prévue le 5 octobre 2018 sera déplacée le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit établir les calendriers scolaires des écoles et des centres en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP # 238);

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, d'adopter la modification au calendrier scolaire 2018-2019 pour la formation générale des jeunes (FGJ), le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote CC2017-2018-08.

Adopté

**LANCEMENT DE CONSULTATION - OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2018-2019 (R-5751/SRF)**

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de répartition des ressources (CRR);

CONSIDÉRANT la consultation auprès du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du 26 mars 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nathalie Guillemette, commissaire-parent, d'autoriser le lancement de la consultation relativement aux objectifs, principes et critères de répartition budgétaire 2018-2019, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2017-2019-09*.

Adopté

**CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE (R-5752/DG)**

CONSIDÉRANT **QUE** la commission scolaire a l'obligation de convenir avec chacune de ses directions d'établissement dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite, des mesures requises pour l'atteinte des buts fixés par le Ministère et ainsi assurer la réussite, la diplomation et la qualification du plus grand nombre d'élèves;

CONSIDÉRANT **QUE** les conventions de gestion et de réussite déposées au conseil des commissaires ont été soumises pour approbation au conseil d'établissement des écoles et des centres après consultation du personnel de ces établissements;

CONSIDÉRANT **QUE** les conventions de gestion ont été établies en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, que le conseil des commissaires approuve le contenu des conventions de gestion et de réussite des établissements, pour l'année scolaire 2017-2018, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2017-2018-10*.

Adopté

**MODIFICATION À LA COMPOSITION - MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES 2017-2018 (R-5753/SSGC)**

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit l'institution des comités du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'exercice effectué le 18 avril 2017 mentionné dans la résolution R-5622/SSGC, lequel cristallisait la composition ci-dessous détaillée des différents comités :

**Comité de gouvernance et d'éthique :**

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire  
M<sup>me</sup> Annie Taillon, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire

**Comité de vérification :**

M<sup>me</sup> Nathalie Guillemette, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Danielle Leblanc, commissaire  
M. Martin Reid, commissaire  
M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire

**Comité des ressources humaines :**

M. Éric Filiatrault, commissaire  
M. Serge Forget, commissaire  
M. Robert Fugère  
M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire

**Comité de la réussite éducative :**

M<sup>me</sup> Stéphanie Binet, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire  
M. Jean-Pierre Joubert, président  
M<sup>me</sup> Geneviève Patenaude, commissaire-parent

CONSIDÉRANT le départ de M<sup>me</sup> Stéphanie Binet à titre de commissaire-parent, laquelle faisait partie du comité de la réussite éducative;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Geneviève Patenaude, commissaire-parent, de modifier la composition des comités du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018 tel que plus bas décrit :

**Comité de gouvernance et d'éthique :**

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire  
M<sup>me</sup> Annie Taillon, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire

**Comité de vérification :**

M<sup>me</sup> Nathalie Guillemette, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Danielle Leblanc, commissaire  
M. Martin Reid, commissaire  
M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire

**Comité des ressources humaines :**

M. Éric Filiatrault, commissaire  
M. Serge Forget, commissaire  
M. Robert Fugère  
M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire

**Comité de la réussite éducative :**

M<sup>me</sup> Isabelle Viau, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire  
M. Jean-Pierre Joubert, président  
M<sup>me</sup> Geneviève Patenaude, commissaire-parent

Adopté

**RECONDUCTION DE LA RÉSOLUTION R-5622/SSGC « NOMINATION DES COMMISSAIRES SUR LES DIVERS COMITÉS PERMANENTS DE LA CSRDN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 » TELLE QUE MODIFIÉE PAR LA RÉSOLUTION R-5753/SSGC « MODIFICATION À LA COMPOSITION - MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES 2017-2018 (R-5754/SSGC)**

CONSIDÉRANT la résolution R-5622/SSGC adoptée le 18 avril 2017, laquelle désigne les personnes siégeant aux divers comités permanents de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT la résolution R-5753/SSGC adoptée le 27 mars 2018, laquelle modifie la composition des membres des comités du conseil des commissaires 2017-2018;

CONSIDÉRANT la prochaine élection générale scolaire qui aura lieu le 4 novembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, d'autoriser la reconduction de la résolution R-5622/SSGC telle que modifiée par la résolution R-5753/SSGC, et ce, jusqu'à la date de la tenue de l'élection générale scolaire du 4 novembre 2018.

**Comité de gouvernance et d'éthique :**

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire  
M<sup>me</sup> Annie Taillon, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire



**Comité de vérification :**

M<sup>me</sup> Nathalie Guillemette, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Danielle Leblanc, commissaire  
M. Martin Reid, commissaire  
M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire

**Comité des ressources humaines :**

M. Éric Filiatrault, commissaire  
M. Serge Forget, commissaire  
M. Robert Fugère  
M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire

**Comité de la réussite éducative :**

M<sup>me</sup> Isabelle Viau, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire  
M. Jean-Pierre Joubert, président  
M<sup>me</sup> Geneviève Patenaude, commissaire-parent

**Comité consultatif de transport des élèves :**

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire  
M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire  
M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire (substitut)

**Comité sur le recours d'un élève ou de ses parents en vertu des articles 9 et ss. de la LIP :**

M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire  
M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire  
M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire (substitut)  
M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire (substitut)

**Comité conjoint tripartite piscine École polyvalente Lavigne (Ville de Lachute – Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier – Commission scolaire de la Rivière-du-Nord) :**

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire  
M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire (substitut)  
M. Jean-Pierre Joubert, président (substitut)

**Comité de gestion CFTR :**

M. Martin Reid, commissaire

Adopté

**RECONDUCTION DE LA RÉSOLUTION R-5623/SSGC « NOMINATION DES COMMISSAIRES SUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CORPORATIONS SANS BUT LUCRATIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 » ET DE LA RÉSOLUTION R-5641/DG « CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES - RECONDUCTION DE MANDAT » (R-5755/SSGC)**

CONSIDÉRANT la résolution R-5623/SSGC adoptée le 18 avril 2017, laquelle désigne les personnes siégeant aux conseils d'administration de corporation sans but lucratif pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT la résolution R-5641/DG adoptée le 16 mai 2017, laquelle désigne la personne siégeant au Conseil culturel des Laurentides;

CONSIDÉRANT la prochaine élection générale scolaire qui aura lieu le 4 novembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Robert Fugère, commissaire, d'autoriser la reconduction de la résolution R-5623/SSGC « Nomination des commissaires sur les conseils d'administration des corporations sans but lucratif pour l'année scolaire 2017-2018 » ainsi que la résolution R-5641/DG « Conseil de la culture des Laurentides - Reconduction de mandat », et ce, jusqu'à la date de la tenue de l'élection générale scolaire du 4 novembre 2018.

**CFER de la Rivière-du-Nord :**

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire  
M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire (substitut)

**TRICENTRIS, centre de tri :**

M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire  
M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire (substitut)

**Les centres d'activités physiques Rivière-du-Nord (CAPRDN) :**

M. Robert Fugère, commissaire  
M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire (substitut)

**Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord**

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire  
M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire

**Loisirs Laurentides**

M. Jean-Pierre Joubert, président

**Abrinord**

M. Serge Forget, commissaire  
M. Jean-Pierre Joubert, président

**Conseil de la culture des Laurentides**

M<sup>me</sup> Danielle Leblanc

Adopté

**NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (R-5756/SSGC)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec est composée des délégués de chaque commission scolaire membre;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le calcul des délégués d'une commission scolaire membre, le nombre de délégués est déterminé par les règlements généraux;

**CONSIDÉRANT QUE** ces règlements fixent le nombre de délégués pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord à sept incluant la présidence de la commission scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Geneviève Patenaude, commissaire-parent, que :

1. M. Jean-Pierre Joubert
2. M. Serge Forget
3. M<sup>me</sup> Linda Gagnon
4. M<sup>me</sup> Lison Girard
5. M. Martin Reid
6. M<sup>me</sup> Martine Renaud
7. M<sup>me</sup> Manon Villeneuve

soient délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec et que soit désigné M. Éric Filiatrault pour agir comme substitut, le cas échéant.

Adopté

**ÉLECTIONS SCOLAIRES 2018**

Pour information

**AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT AU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC (R-5757/DG)**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit transiger avec le ministère du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT que le ministère du Revenu du Québec doit obtenir une lettre confirmant le nom de la personne désignée par la commission scolaire pour les transactions suivantes :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec.
- Gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉOUR - Entreprise.
- Gérer l'inscription de l'entreprise à « Mon dossier » pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin.
- Remplir et assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration.
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toute l'année d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne par la poste et à l'aide des services en ligne).

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, d'autoriser M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale, à désigner un représentant de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour toutes les transactions avec le ministère du Revenu du Québec.

Adopté

**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Pour information

**SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

**INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS**

**INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE**

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER**

**INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5758/SSGC)**

M. Robert Fugère, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h 50.

Adopté